

## ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, LHOSTE, GOUSSARD, GIRAUD, RAPP-LEROY Adjointes  
MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, NORMAND, GOURGUECHON, HESLOUIN,  
DOUSSET, COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, GUERIN, DURAND, DUFER, PETIT, GILLET, MARTIN,  
POISSON

## ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Monsieur Stéphane GOUIN qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Monsieur Mathieu de PIBRAC qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD - arrivé à 19h58

La séance est ouverte à 19 heures 30

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick GOURGUECHON est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Demande de subvention DSIL - Assainissement rue Hérisson
- Demande de subvention DSIL - Restauration Espace culturel Martial Taugourdeau
- Demande de subvention DSIL - Cave Alcide Hayer
- Modification de la délibération 2020-069 du 11 juin 2020
- Modification de la délibération 2019-164 du 5 septembre 2019 « cession de parcelles AC 74-75-76 et 77 sises rue des Écoles »

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- Des Jeunes Sapeurs Pompiers pour le versement de la subvention
- Des Amis de Bonneval pour le versement de la subvention
- De l'association « Au rendez-vous du Tilleul » pour le versement de la subvention
- De l'association des Donneurs de Sang Bénévoles pour le prêt de la salle lors de leur collecte

Le compte rendu de la séance du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

## 1- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes :

Budget Principal - 0100

Chapitre 042

Dépenses :

6682 - indemnité de réaménagement d'emprunt : + 22 267,19 €

*Recettes:*

1641 - capital + 22 267,19 €

Chapitre 65

*Dépenses:*

6521 - déficit des budgets annexes à caractères administratif: + 8 500,00 €

*Recettes*

6419 - remboursement sur rémunérations du personnel : + 1 500 €

7381 - droit de mutation + 7 000,00 €

Budget Bâtiments - 13100

Chapitre 65

*Dépenses:*

6541 - créances admises en non-valeur : + 1 800 €

6588 - autres + 5 000 €

Chapitre 67

*Dépenses:*

673 - titres annulés sur exercice antérieur : + 1 700 €

Chapitre 75

*Recettes:*

7552 - déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal : + 8 500 €

**2- PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS**

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens du budget de l'eau vers le budget principal ainsi que le procès-verbal de mise à disposition des biens du budget de l'eau vers le budget assainissement. Ces biens sont non utilisés par la Communauté de Communes du Bonnevalais suite à la prise de compétence de l'Eau.

**3- MISE À LA RÉFORME DE BIENS COMMUNAUX**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la mise en réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**4- CRÉANCES ÉTEINTES**

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'admettre en créances éteintes :

Budget Principal 00100, au compte 6542, la somme de 2 005,11 € TTC sur l'exercice 2020

Ex 10100 Budget de l'Eau clôturé au 31/12/2019, au compte 6542, la somme de 115,76 € TTC sur l'exercice 2020

Budget de l'Assainissement 15100, au compte 6542, la somme de 1 390,23 € TTC sur l'exercice 2020

**5- DEMANDES DE GARANTIES COMMUNALES - PRÊT HABITAT EURÉLIEN**

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50% à Habitat Eurélien pour un prêt de 569 000 € et un prêt de 369 000 euros souscrits tous deux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

**6- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-122 DU 9 JUILLET 2020 « TARIFS BATEAUX SAISON 2021 »**

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit les tarifs Bateaux - saison 2021 :

<i>Partenariats (circuit 1 heure)</i>			
Pass découverte Pays Dunois	20,83 €	4,17 €	25,00 €
Pass Time	20,83 €	4,17 €	25,00 €
Chartres Pass	20,83 €	4,17 €	25,00 €
CE	20,83 €	4,17 €	25,00 €

**7- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-239 DU 7 NOVEMBRE 2019 « TARIFS BATEAUX ET ACTIVITÉS DÉCOUVERTES - ANNÉE 2020 »**

Le conseil, à l'unanimité, DÉCIDE pour les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2020, de modifier la ligne tarifaire relative à la BOUTIQUE et notamment le DVD « Bonneval, une contrée au pays des secrets » comme suit :

<i>BOUTIQUE</i>			
DVD « Bonneval, une contrée au pays des secrets »	5,83 €	1,17 €	7,00 €

**8- AJOUT À LA DÉLIBÉRATION N°2020-068 DU 11 JUIN 2020 « SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BONNEVALAISES - ANNÉE 2020 »**

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'ajouter deux subventions aux associations bonnevalaises pour l'année 2020, comme suit :

J'Fit Move	300 euros
Aux Chiens Agiles	300 euros

**9- SUBVENTION À L'OGEC SAINT-SAUVEUR - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser à l'OGEC Saint-Sauveur une subvention de 847 euros par élève bonnevalais scolarisés à l'école Saint-Sauveur pour l'année scolaire 2019/2020 soit la somme totale de 54 208 euros.

**10- CESSION DE PARCELLES - LOTISSEMENT DE LA DÎME**

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession des parcelles ZN 946-947-948-949-957-954-958 et 951 sises Lotissement de la Dîme à Bonneval (28800) en terrain à bâtir pour une surface totale d'environ 2 094 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 euros HT soit 120 000 euros TTC, frais à la charge de l'acquéreur, à Kalan Promotion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY-TESSIER, notaire à Bonneval.

### 11- CESSIION DE PARCELLES - RUE DES FOSSÉS SAINT-SAUVEUR

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession des parcelles AD31 et AD626 sises 10 rue des Fossés Saint-Sauveur à Bonneval au prix de 50 000 euros TTC, frais à la charge de l'acquéreur, à Monsieur David CHABOCHE.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession.

### 12- SIGNATURE DES ACTES DE CESSIION ÉTABLIS PAR ACTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition des parcelles AD31 et AD626 sises rue des Fossés Saint-Sauveur à BONNEVAL (28800).

DÉSIGNE Monsieur Eric JUBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour procéder à la signature de cet acte. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric JUBERT, la représentation de la commune sera assurée par Madame Danielle BORDES, deuxième adjointe, et en leurs absences ou empêchements simultanés par Monsieur Jean-Michel LAMY, troisième adjoint.

### 13- MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2019-212 À 218 DU 7 NOVEMBRE 2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit les délibérations n°2019-212 à 2019-218 du 7 novembre 2019 :

« DÉSIGNE Monsieur Eric JUBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour procéder à la signature de cet acte. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric JUBERT, la représentation de la commune sera assurée par Madame Danielle BORDES, deuxième adjointe, et en leurs absences ou empêchements simultanés par Monsieur Jean-Michel LAMY, troisième adjoint ».

### 14- CONVENTION MARCHÉ MUTUALISÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS - TRAVAUX RUE HÉRISSEON

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Bonnevalais dans le cadre de la passation du marché d'aménagement de surface de la rue Hérisséon, la réfection du réseau EU et le renforcement du réseau AEP, ACCEPTE d'être coordonnateur du groupement de commande et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande.

### 15- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU PONT HÉRISSEON

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 8 septembre 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société Sologne Ingénierie sise 5 rue de Rivoli à La Ferté Saint Aubin (45240) pour un montant de 39 000 euros HT pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pont Hérisséon.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

### 16- SPS RUE ET PONT HÉRISSEON

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 8 septembre 2020 à 8h00, DÉCIDE de déclarer sans suite la consultation concernant le SPS pour les travaux rue Hérisséon et Pont Hérisséon au motif que les besoins ont changé. Dans un premier temps, la mission du SPS

ne concernerait que la rue Hérisson, une autre consultation sera lancée pour le Pont Hérisson le moment venu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

#### 17- DIAGNOSTIC AMIANTE ENROBÉ RUE ET PONT HÉRISSE

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 8 septembre 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société EXIM sise 808 rue de la Bergeresse à OLIVET (45160) pour un montant de 1 040 euros HT pour 4 carottages. En cas de carottages supplémentaires nécessaires, le prix de la prestation sera de 190 euros HT par carottage supplémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 18- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 8 septembre 2020 à 8h00, DÉCIDE de retenir l'offre de la société Gilson et Associés SAS sise 4bis rue Saint Barthélémy à CHARTRES (28000) pour un montant de 39 961 euros HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour la révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Bonneval.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### 19- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Sylvie GOUSSARD membre titulaire et Monsieur Jean-Michel LAMY membre suppléant au sein du Comité Technique Commun.

#### 20- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ AU SEIN DU CENTRE DE GESTION 28

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Sylvie GOUSSARD déléguée de la Commune au sein du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

#### 21- CRÉATION DE POSTE

Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 un poste d'adjoint technique à temps non complet.

#### 22- RÉVISION LIBRE DES MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION - TRANSFERT DE CHARGES

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

#### 23- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DUNOIS INTÉGRANT LA COMMUNE DE DAMPIERRE-SOUS-BROU

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE les modifications des statuts du Pays Dunois notamment l'article 1<sup>er</sup> du Titre I.

#### 24- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

## POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

### 25- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - ASSAINISSEMENT RUE HÉRISSEON

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'assainissement de la rue Hérissou.

### 26- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - RESTAURATION DE L'ESPACE CULTUREL MARTIAL TAUGOURDEAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de restauration de l'espace culturel Martial Taugourdeau.

### 27- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - CAVE ALCIDE HAYER

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'aménagement de la Cave Alcide Hayer.

### 28- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-069 DU 11 JUIN 2020

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2020-069 du 11 juin 2020 et de désigner Madame Suzie PETIT comme vérificateur aux comptes de l'ASNB au lieu et place de Madame Brigitte DUFER.

### 29- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-164 DU 5 SEPTEMBRE 2019 « CESSION DE PARCELLES AC 74-75-76 ET 77 SISES RUE DES ÉCOLES »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier comme suit la délibération n°2019-164 comme suit :  
« APPROUVE la vente des parcelles AC73-74-75-76 et 77 sises rue des Écoles au prix de 30 000 euros HT, frais à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude Maître LHUILLERY-TESSIER, à Bonneval ».

Après signature des différents documents, la séance est levée à 20H25

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Joël BILLARD

